

# RENAISSANCE

## JOURNAL POLITIQUE

### ABONNEMENTS

Un An. . . . . 10 fr.  
Six Mois. . . . . 5 »  
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE  
Etranger. . . . . Port en sus

### ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration  
Abonnements, Articles d'argent  
Doit être adressé à M. A. ALRICY  
Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

### RÉDACTION

Adresser les communications  
A M. COSTE-LABAUME, Directeur  
Cours Lafayette, 5, Lyon  
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

### ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER  
Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ  
Rue Confort, n° 14  
LYON

### FRANC PARLER

Consummatum est ! L'article 7 est réjété ! Cent quarante-huit sénateurs de droite et de centre-gauche l'ont enterré sous les fleurs de la rhétorique de MM. Simon et Dufaure.

Faut-il verser des larmes sur le défunt et nous couvrir la tête de cendres ? Non, assurément, attendu que l'article 7, en lui-même, n'était plus aujourd'hui qu'une arme singulièrement émoussée. Eût-il été voté, les Bons Pères avaient pris suffisamment de précautions pour ne pas être beaucoup gênés par cette entrave.

Seulement, où l'article 7 avait pris une véritable importance, c'est au point de vue du groupement des partis, au point de vue des principes du droit civil et du droit religieux, de l'Etat et de l'Eglise, de la République et de la Monarchie.

Ici la question change et prend une autre allure.

Nous avons vu en effet, tous les ennemis de nos institutions, tous les partisans des régimes déchus, tous les revenants de l'ordre moral, se ranger en bataillons serrés autour de cet article 7, comme autour du drapeau commun de leurs haines, de leurs conspirations et de leurs rancunes, si bien que ce fameux article est devenu, non plus une mesure de précaution contre quelques Jésuites, mais le champ de bataille de la révolution et de la contre-révolution, la lutte du *Syllabus* et du Code civil.

Dans ces conditions, la victoire des cléricaux est complète, il n'y a pas à se le dissimuler ; la Révolution de 89 est battue et le Code civil mord la poussière.

Si les bonshommes du centre-gauche qui ont contribué à ce beau résultat, prenaient fantaisie de douter de la portée de leur vote, ils n'ont qu'à écouter les chants des fidèles de Loyola et les hosanna de tous les ennemis de la République.

Chanteront-ils longtemps, chanteront-ils les derniers ?

Il est permis d'en douter. Le rejet de l'article 7, comme l'a dit fort justement M. de Freycinet, ouvre un conflit autrement grave, provoque des difficultés autrement sérieuses que ne l'eût fait son adoption.

Le Sénat reconnaît aux Jésuites le droit d'enseigner.

La Chambre leur refusera le droit d'exister.

Le ministère, cela ne fait pas un doute, va être mis en demeure d'appliquer aux Révérends, les lois formelles, les lois existantes, qui prescrivent leur expulsion.

De telle sorte que, sous prétexte de protéger les Jésuites, le vote de mardi les accule à la dissolution et au bannissement.

Que fera le ministère ?

Résistera-t-il aux sommations de la majorité républicaine ?

Alors c'est sa chute inévitable, et c'est l'arrivée aux affaires d'un cabinet plus accentué encore dans le sens anti-clérical.

Le Sénat prétendra-t-il mettre le holà, et provoquer une dissolution...

A supposer que M. Grévy y consente, ce qui est plus que douteux, l'aventure serait encore plus téméraire et plus dangereuse pour les amis des Bons Pères.

Essayez de consulter le suffrage universel sur la question pure et simple du cléricisme, et vous en verrez de belles, MM. Jules Brun et Lucien Simon.

Par conséquent, à quelque point de vue que l'on se place, le rejet de l'article 7 est une grave complication, une faute politique énorme, pour les cléricaux eux-mêmes, pour les cléricaux surtout.

Républicains, le vote du Sénat nous met à l'aise pour réclamer simplement l'application entière et complète de la loi.

L'article 7 était une transaction, les

cléricaux la repoussent, très bien ; chacun reprend sa liberté d'action et l'intégralité de son droit.

Quant au Sénat, qui vient de commettre cette bourde énorme, qui vient de donner un prétexte au conflit le plus grave qui se soit encore élevé entre nos deux Chambres, nous craignons fort que l'aventure ne lui soit guère profitable.

A l'heure du Congrès, qui ne tardera pas à sonner, la majorité de l'Assemblée nationale qui appartient à la Chambre — le pointage est facile à faire — cette majorité se demandera qu'elle a été jusqu'à ce jour l'utilité de la Chambre haute ?

Elle jugera peut-être que, sous prétexte de pondération, le Sénat n'a été qu'un instrument de dissolution et de conflit, qu'une machine de guerre du suffrage restreint contre le suffrage universel.

Et alors. — Alors le Sénat aura vécu.

Le rejet de l'article 7 n'aura pas été seulement une victoire à la Pyrrhus, il aura été un suicide.

JACQUES BARBIER

### LE SOPHISTE JULES SIMON

M. Jules Simon connaît ses auteurs. Il est spécialement versé dans la dialectique des questions présentées à rebours. Ce n'est pas sans profit qu'il a étudié longtemps les procédés des beaux diseurs, célèbres dans l'ancienne Grèce par leur rouerie oratoire. Son buste peut figurer désormais honorablement dans la galerie des personnages, que la critique philosophique décore du nom de sophistes.

Au Sénat, dans la grande discussion relative à l'article 7, M. Jules Simon a déraisonné tout le temps, ou plutôt il a très habilement discouru, en donnant sans cesse à l'exclusion des congrégations non autorisées une portée qu'elle n'avait pas. Il a fait de superbes efforts pour persuader les libéraux du centre gauche d'un attentat imaginaire commis envers la liberté.

Son argument favori, son reproche capital au ministère, a été, en effet, une accusation de dérogation scandaleuse aux principes

Ce n'est pas un crime, comme disait l'auteur, mais c'est une sottise, ce qui est pire. Votre dévoué quand même.

A. THIERS.

A M. Chesnelong

Mon compère,

Est-il possible que vous parliez tant ! Sans doute votre éloquence fait honneur à la corporation, mais je vous avoue que je finis par ne plus rien comprendre à toutes vos phrases. C'est trop fort pour moi, d'autant plus que, si j'ai bonne mémoire, vous disiez absolument le contraire en 1848. Comment se reconnaître au milieu de tout cela ! Il en résulte qu'en vous entendant, je suis toujours obligé de me demander si c'est du lard ou du cochon.

Votre patient.

SAINT-ANTOINE.

A M. de Larcinty

Ventre-Saint-Grise ! mon cher baron, vous perdez la jugeotte de vous lancer avec une pareille audace dans la défense des ignaciens !

Et pourtant, vous vous dites royaliste,

républicains. « Vous voulez faire, s'est-il écrié, ce qu'ont fait tous les gouvernements qui n'ont pas le sentiment de la liberté. — On ne vient pas à bout des doctrines par la persécution et la proscription, mais par des discussions et des controverses. »

Il n'a manqué à cette raison péremptoire de la félonie du gouvernement que le tableau de la vérité immortelle, résistant à toutes les attaques du bras séculier, se purifiant à travers les épreuves, florissant dans la suite des siècles sur la tombe de ses persécuteurs. Si M. Jules Simon nous eût montré les Jésuites, traqués par la République, triompher de leurs oppresseurs par la patience, et arriver bientôt au jour de la réparation, c'est-à-dire au jour où la France leur ouvrirait de nouveaux bras en les honorant comme des martyrs, il eût mérité *ex-aequo* avec M. Chesnelong, le titre de père de l'Eglise.

Toute la question, débattue devant la Chambre haute, était de savoir si les révérends pères de Vaugirard et de la rue des Postes avaient ou n'avaient pas des façons pernicieuses d'éduquer la jeunesse confiée à leurs soins, et si nos institutions couraient ou ne couraient pas un certain danger des maximes ultramontaines, des contrefaçons cyniques de l'histoire nationale, avec lesquelles les bons apôtres du *Gesù* cultivent l'âme des fils des croisés. Qu'importe ce fait isolé, ce misérable détail, au maître du libéralisme, au philosophe éminent qui combat pour le règne de l'idéal ?

M. Jules Simon ne s'est soucié aucunement de la pédagogie des Jésuites. Il a perdu de vue l'école, pour défendre le droit qu'ont toutes les doctrines de se produire, et la faculté inviolable qui doit être laissée à chaque citoyen de propager ses idées.

Très bien, sauf qu'il ne s'agit nullement de tout cela dans le but à atteindre que s'est proposé l'auteur de l'article 7. Eliminer de l'enseignement secondaire les théories contraires à l'indépendance de la société civile, exercer dans de justes limites le droit de surveillance que l'Etat a sur les écoles, — M. Jules Ferry n'a jamais eu d'autre visée plus injuste et plus tyrannique.

L'école est un lieu particulier, qui n'admet ni les discussions, ni les controverses, dont a parlé l'habile rapporteur de la loi sur l'enseignement supérieur. L'enseignement qu'on y donne est nécessairement astreint à ne pas s'écarter de certaines limites qu'exige l'intérêt public. On ne convaincra jamais les hommes de bon sens qu'on peut y propager la haine de la République, pas plus qu'il est admissible que des prédicants du système autoritaire pénètrent dans nos casernes et y prêchent la gloire de M. de Bismarck.

vous vous réclamez de la légitimité de ma race !

Avez-vous oublié, mon féal, que je suis tombé sous le couteau de ces sacrifiants, que je les ai chassés de mon royaume de France, que j'ai interdit leur enseignement comme démoralisateur et corrupteur de la jeunesse ! A quoi pensez-vous de tresser aujourd'hui des couronnes de martyrs à ces professeurs de Jacques Clément et de Jean Châtel !

Quand je vois, au nom de la royauté, livrer toutes les prérogatives de l'Etat à une secte religieuse, je peste avec Sully contre vos égarements et vos sottises.

Déjà j'ai eu l'occasion de savonner la tête de Chambord, à propos de toutes vos naïvetés. Vous devriez savoir, vous et les vôtres, que la bonne politique ne se fait pas dans les sacristies. Paris peut valoir une messe, mais à la condition de ne pas la servir.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous tienne en la sainte garde des bons pères.

Votre Roy,

HENRI IV.

Au duc de Broglie, junior.

Mon cher Albert,

Il faut que la rancune ou le dépit t'égarent étrangement pour te faire renier à la fois et

### Feuilleton de la RENAISSANCE

### Boîte aux Lettres

Il n'y a pas eu que des discours dans l'article 7.

De nombreuses et actives correspondances ont été échangées à propos de cette grande discussion, et comme quelques-unes de ces épitres sont fort curieuses, nos lecteurs nous sauront gré de leur en donner un échantillon.

A M. Jules Simon

Mon cher défenseur,

Du haut du ciel, ma demeure dernière, je ne puis résister au désir de vous exprimer toute ma gratitude pour l'énergie que vous avez apportée à la défense de notre sainte congrégation.

On vous a dit que vous seriez cardinal ;

ce n'est pas assez. Si j'étais encore de ce bas-monde, je vous ferais nommer pape.

Mes successeurs auront-ils cet esprit ? Dans tous les cas, vous pouvez être certain d'être canonisé, et je vais m'entendre avec saint Pierre pour qu'il vous réserve une stalle à ma droite. De cette place privilégiée, vous pourrez faire la nique à Dupanloup qui pourrait en purgatoire.

Votre reconnaissant,

SAINT-IGNACE.

A M. Dufaure

Mon vieux bras droit,

J'aurais voulu me dispenser de prendre part à vos discussions. Aujourd'hui la mort m'a rendu à mes chères études, je considère d'un oeil indifférent les querelles de la terre. Pourtant je manquerai à mes devoirs de vieille amitié, si je ne vous disais que vous avez perdu une belle occasion de vous taire.

Comment, un vieux routier qui a rôti tous les balais de la politique et perdu plusieurs portefeuilles à la bataille peut-il se laisser prendre à la phraséologie de Chesnelong et Cie.

Bon pour Simon qui est un naïf. Mais vous, Dufaure ! Après les trahisons de l'ordre moral, vous acoquiner aux Broglie et aux Buffet !

Les jésuites sont des suspects, ou mieux des indignes, et des étrangers par dessus le marché. Leur fermer la porte des écoles, c'est une simple mesure de police qui n'a rien de commun avec la violation des principes sacrés. En les défendant unguibus et rostro, M. Jules Simon n'a réussi qu'à conquérir le titre de sophiste clérical.

QUESTION DE CABINET

Quoique l'opinion publique soit pour ainsi dire blasée sur l'article 7, tant la discussion a traîné en longueur et donné lieu à des incidents multiples, il excite de nouveau un vif intérêt, par suite de l'échec qu'il vient de subir devant le Sénat.

En vain, M. Jules Ferry en a montré l'urgence et presque la benignité, par une foule d'arguments empruntés à la jurisprudence, à la morale et à l'histoire. En vain M. de Freycinet l'a pris sous sa protection personnelle. Les pères conscripts ont répondu à la majorité des voix : « Il n'en faut pas. »

Tous les ministres vont-ils lâcher leurs portefeuilles, parce que l'enseignement des jésuites a trouvé grâce devant une coalition d'intelligences séniles? That is the question.

Nous ne croyons pas le successeur de M. Waddington assez imprudent pour commettre une pareille boucherie. Il ferait trop d'honneur à l'opposition, aussi impopulaire qu'impuissante, de l'ex-cinq, passé aux gages du parti de l'éteignoir.

Battu au Sénat, le ministère de Freycinet n'a pas moins de prestige et n'inspire pas moins de confiance. Son amour-propre est suffisamment protégé par l'accueil très-sympathique que l'article 7 a rencontré dans la Chambre, et les manifestations cordiales prodiguées à son auteur, dans un voyage resté célèbre. Pourquoi jeter le manche après la cognée, à l'occasion d'une résistance, toute d'intrigues, qui n'a aucun appui sérieux dans la grande masse de la population?

Après tout, les jésuites ne sont pas invincibles. A défaut d'une restriction secondaire, qui atteinte seulement leur droit d'enseigner, le gouvernement peut invoquer contre eux une législation beaucoup plus rigoureuse, dont l'application leur ferait regretter amèrement leur triomphe d'un jour.

Avec ou sans l'article 7, M. de Freycinet et ses collègues sont en mesure de refrener les agissements de la faction clérical, qui bat en brèche les conquêtes intellectuelles de la société moderne, et s'efforce d'inculquer aux jeunes générations la haine de la République.

Ils n'ont pas à se retirer, dès l'instant qu'ils ont à leur disposition des moyens de gouvernement encore plus énergiques que ceux qu'on prétend leur refuser.

Donc, pas de question de cabinet.

On l'a dit cent fois. Ce n'est point le Sénat qui fonde et renverse les gouvernements.

L'appui d'un ministère est à la Chambre, qui est seule l'expression du suffrage universel.

les convictions de ma vie et les principes d'éducation que j'essayais de te donner.

J'ai eu trop souvent à me plaindre déjà de la versatilité de ton caractère et de tes idées.

Après avoir fait alliance avec les bonapartistes pour renverser mon ami Thiers, je te vois aujourd'hui pieds et poings liés au service de la camarilla clérical que je n'ai cessé de combattre, et dans mes discours et dans mes ouvrages.

Etait-ce donc là le rôle d'un petit-fils de Madame de Staël!

Je te croyais un politique avisé, mais je constate avec chagrin que tu n'es qu'un étourneau et un vaniteux.

L'illustre père d'un médiocre fils, Brocard, le grand-père de M. de Freycinet, n'est-il pas un exemple à méditer?

M. Voisins-Lavernière

Vous m'excuserez, digne monsieur, si je n'écris point correctement votre nom : la faute en est à mon ignorance qui me prive de connaître toutes les illustrations de votre siècle.

J'ai lu pourtant dans un journal que me prêta un ami, que mes Provinciales n'ont point trouvé grâce devant votre mérite et

Or, à la Chambre, sur le terrain clérical les hommes actuellement au pouvoir disposent d'une majorité écrasante, renforcée par les millions d'électeurs des 86 départements, qui réclament la disparition de l'internationale noire.

Le cabinet de Freycinet a le droit de faire sien le mot du maréchal Mac-Mahon, sans sortir de la légalité, sans faire violence à la volonté nationale, soutenu au contraire par la force de l'opinion publique : « J'y suis, j'y reste. »

LES PERSÉCUTÉS

Il est singulier comme les passions politiques aveuglent les esprits, et comme sous leur influence les mots perdent facilement leur signification naturelle.

L'article 7 a fait crier à la persécution, parce qu'il excluait de l'enseignement les membres des congrégations non autorisées, ce qui revient à dire sous une autre forme, mais en langage très-clair, que pour exercer l'enseignement de la jeunesse, il faut obtenir au préalable l'autorisation régulière de l'Etat.

Cette autorisation, pratiquée de tout temps, inscrite dans les lois antérieures est devenue tout-à-coup un instrument de torture républicaine contre les pauvres cléricaux. Allez leur demander l'explication de ce profond mystère!

« On nous persécute, nous sommes persécutés », cela explique tout; cela suffit à confondre les suppôts de Satan, qui se sont avisés de vouloir gêner la liberté des organisateurs de maisons d'éducation ad maiorem Dei gloriam.

Mais, à ce compte, la plupart des professions civiles sont des usines de martyrs.

Quiconque a besoin d'une permission de la préfecture, de remplir une formalité quelconque, pour s'installer dans son commerce est un persécuté.

Persécutés, en première ligne, les journalistes qui ne peuvent faire imprimer le plus petit « canard », sans une déclaration préalable et sans un recueillement préparatoire de quinze jours.

Persécutés les limonadiers, qui ne peuvent ouvrir un établissement public de consommation, sans avoir obtenu auparavant la licence réglementaire.

Persécutés les facteurs, les décodeurs, les joueurs d'orgue de barbarie, les montreurs de singes, qui ne peuvent exercer leur métier sur la voie publique, sans un livret visé tout d'abord par le commissaire de police.

N'est-elle pas épouvantable cette persécution dont le gouvernement se rend coupable envers un grand nombre de « pékins » complètement inoffensifs?

N'est-ce pas monstrueux d'avoir voulu l'étendre à d'innocents congréganistes, qu'on avait laissés jusqu'à ce jour s'affranchir à leur guise des règlements imposés au reste des citoyens?

Mortifiez-vous, humiliez-vous, révérends pères!

Si vous voulez enseigner, en temps que congrégations, commencez par passer chez le ministre de l'intérieur et vous faire délivrer un certificat d'existence légale!

En dépit du vote du Sénat, le gouvernement pourra vous contraindre à cette démarche tyrannique, sous peine de mettre les scellés sur la porte de vos écoles.

La persécution est véritablement atroce.

Vous vous y résignerez forcément un jour, en songeant qu'il y a hors de vos couvents une foule de persécutés encore plus malheureux que vous!

Au surplus le bonhomme Jacques qui a entendu vos cris de protestations et de désespoir — la trouve mauvaise!

que vous les avez traitées avec un dédain particulier.

Ce discrédit m'afflige fort, et je ne saurais vous dire combien je suis désolé que mes écrits ne vous aient agréés. La seule consolation qui me reste, c'est qu'ils plaisent à beaucoup d'honnêtes gens, moins célèbres que vous à coup sûr, mais ma modestie se contentera de leur approbation. Il n'y a que les sots, vous le savez, qui méprisent les petits succès!

Je suis votre valet,

Alfred Pascal

Bravo, bravissimo! Je croyais que ma race était éteinte, que la famille des grands acrobates avait disparu! C'est avec un véritable enthousiasme que je reconnais mon erreur, après avoir assisté à la gymnastique parlementaire dont vous venez de nous régaler... Tudieu! quels nerfs, quelle agilité, quel entrain! En vous voyant sauter comme une carpe sur votre fauteuil, je me rappelais les exercices de tremplin qui me rendirent célèbre... Mais vous avez de plus sur moi un avantage signalé, c'est que vous

FEUILLES VOLANTES

C'est M. de Fourtoul, bonapartiste renié par les pontifes de la dynastie, qui a triomphé aux élections sénatoriales de la Dordogne.

Gibi, le protégé du Pays, de la Patrie et du Constitutionnel est resté bon dernier avec le cinquième des suffrages émis.

Cela n'empêche point les journaux réactionnaires de troisième catégorie de célébrer le triomphe du candidat ordinaire et moralien et de son acolyte Bosredon.

On va jusqu'à dire que le chiffre des 363 votants, qui ont sacré sénateur le héros du 16 mai, est un indice fatidique que la revanche du complot avorté approche.

Nous croyons, nous, que le chiffre des 363 est un stigmate qui s'attache au front de M. de Fourtoul et qui ne peut plus le quitter.

Ce chiffre lui est fatal, et s'il le retrouve sur le chemin du Sénat, c'est que de nouvelles déceptions sont proches.

Nous avons déjà relevé l'attitude inconvenante de M. Jules Simon, courant au-devant des sourires et des poignées de mains des clérico-monarchiens, dans l'enceinte du Sénat.

Le vainqueur de l'article 7 ne garde plus de mesure dans ses accointances scandaleuses avec les ennemis fiéffés de la République.

Il a poussé la flagornerie envers les droites jusqu'à faire en pleine tribune le panégyrique de M. Lucien Brun, le séraphique commentateur du Code civil que Pon sait.

Nous comprenons que M. Testelin, abandonnant le langage parlementaire, se soit écrié, en réponse à une interrogation orgueilleuse de cet homme : « Je n'interromps pas, je me borne à faire des efforts pour contenir mon indignation et mon mépris. »

Allons, que l'auteur de la religion naturelle, que le numéro 606 de l'Internationale rouge donne le bras à M. Chesnelong et porte le cordon du dais! Il est temps que la comédie finisse.

LE DÉCRET

Au milieu des préoccupations causées au public par le sort de l'article 7, resté douteux jusqu'à la dernière heure, l'élection sénatoriale de M. Albert Grévy, gouverneur de l'Algérie, a passée presque inaperçue.

Il est regrettable que la gauche du Sénat, désireuse de renforcer sa majorité précaire, s'obstine à se choisir des recrues qui ne peuvent les trois quarts du temps participer à ses délibérations.

Nous avions déjà une demi-douzaine de sénateurs républicains, retenus loin de Paris par leurs fonctions d'ambassadeurs et autres dignités de premier ordre. N'est-ce pas absurde d'en augmenter indéfiniment le nombre?

Au reste, le cumul des fonctions politiques et administratives est un abus intolérable, qui ne cesse de soulever les protestations du parti républicain.

Par le rejet des lois les plus sympathiques à la Chambre, le Sénat montre qu'il est un rouage embarrassant et nuisible. Par le choix des membres dont le fauteuil reste nécessairement vide, il avoue qu'il est inutile et que son principal rôle est d'émerger au budget.

Va-t-on le conserver bien longtemps?

On attribue la défaite de l'article 7 à l'intervention finale de M. Dufaure, dont l'éloquence de Nestor aurait retourné les convictions anti-jésuitiques de quelques sénateurs.

C'est une erreur.

Les convictions des 148 étaient faites depuis longtemps. Les uns ont voté suivant leur foi, les autres par compromissions, un bon nombre pour se donner des airs de « bon genre. »

parlez, et avec quelle voix, seigneur Dieu! Je m'en tiens encore les côtes. Si la nature m'avait doué d'un pareil organe, j'aurais fait rire trois générations. Ce privilège vous est dévolu, je ne vous en veux pas, et je me contente de me dire

Votre sincère admirateur,

A. M. Laboulaye

Nous vous écrivions jadis : Rendez l'écriteur! Aujourd'hui nous ne pouvons que vous dire : Gardez-le! car après l'usage que vous en avez fait, nous n'oserions plus l'offrir à personne.

UN GROUPE D'ÉTUDIANTS.

A. M. Lucien Brun

Vous en voulez beaucoup, illustre avocat, à notre malheureux code civil. Pourquoi n'étiez-vous pas en état de nous aider de vos conseils, de votre sagesse et de votre expérience, quand nous primes la charge de dresser un recueil de toutes les lois nationales consacrées par le droit et la raison. Assurément, vous auriez fait mieux que

Nous n'en voulons qu'une preuve Pendant que le sort des fils de Loyala se décidait au Luxembourg, M. Perret, amovible du Rhône, était à Monaco, accoudé sur la balustrade des terrasses de ce coin de terre enchanteur et contemplant l'azur bleu de la mer infini.

Ce ne sont point les arguments de M. Dufaure qui ont fait voter M. Perret avec la phalange clérical.

Qui veut faire l'ange fait la bête.

Le mot est de Pascal. Il n'est pas de se-maine que les porteurs de cordons de chasteté ne confirment l'axiome formulé à leur usage.

Nous n'avons aucun plaisir à fouiller les ordures cléricales. Cependant quand elles atteignent un degré cynique d'infamie, il faut bien les flétrir en passant et en détournant les yeux.

Le scandale est grand, immense.

Il ne s'agit plus d'un instituteur ordinaire d'un butor de rural qu'on a couvert de quatre aunes de drap pour lui communiquer la science infuse. Le coupable est le directeur congréganiste d'une école normale, qui a souillé les enfants d'une école primaire attachée à l'établissement et plusieurs élèves-maitres.

Cela s'est passé en Bretagne.

Il était convenu encore qu'en Bretagne, pays catholique, le ministre de l'instruction publique doit confier de préférence la direction des établissements de l'Etat à des maitres en soutane.

Cette préférence produit, on le voit, de magnifiques résultats.

Nous ne voulons pas empêcher certains gens de faire des vœux insensés.

Mais jusqu'à quand prendra-t-on cette folie pour un signe de vertu?

LES CANDIDATS SÉNATORIAUX

Les délibérations des électeurs sénatoriaux républicains du Rhône ont fini précipitamment, dimanche dernier, par où elles auraient dû commencer. On a jeté dans la discussion des noms de candidats, et, après un échange assez court d'opinions plus ou moins contraires, la majorité du scrutin a donné gain de cause aux partisans de M. Millaud, député, et de M. Vallier, conseiller général.

Majorité peu compacte, toutefois, qui ne permet pas d'espérer que les deux honorables représentants de la démocratie lyonnaise arriveront à leur siège sénatorial, escortés d'un grand nombre de bulletins.

Le succès de M. Millaud ne nous paraît pas douteux. Quelques électeurs républicains pourront regretter qu'on enlève à la Chambre un député qui s'y était fait remarquer par son aptitude aux affaires et par son dévouement aux intérêts de notre industrie locale. Dès l'instant que son nom est livré au sort de la bataille, nul ne lui fera défaut, attendu qu'il jouit des sympathies unanimes de ses concitoyens.

Nous ne répondrions pas de même du triomphe définitif de la candidature de M. Vallier, un de ces vieux aspirants aux honneurs suprêmes de la représentation nationale, que les corps politiques de notre département comptent par douzaines. Le républicanisme de M. Vallier est certainement d'une bonne pâte. Mais nous ne voyons pas les états de services, les qualités personnelles, les espérances fondées sur ses talents, qui lui ont valu d'être désigné le second pour la succession de MM. Jules Favre et Valentin. Il y a dans Lyon cent républicains qui ne jouissent pas d'une moindre réputation et d'une moindre estime dans la masse des électeurs.

Le nom de M. Vallier ne dit rien aux délégués des communes rurales. Il manque

nous, car nous accordons volontiers que les juriconsultes présents, passés et futurs sont de petits garçons devant votre toge.

Souffrez cependant que nous ne nous chagrinions pas outre mesure de vos critiques.

Après avoir lu le code de vos rêves qui s'appelle le Syllabus, il nous est permis de penser que notre modeste ouvrage n'est pas encore digne du panier.

Vos très-humbles serviteurs,

BIGOT, PRÉAMENEU, PORTALIS.

Je vous serais obligé de faire connaître qu'il n'y a rien de commun entre moi et M. le sénateur de Bérenger, du centre gauche

droite.

D'une part, notre nom ne s'écrit pas de la même façon, et nous ne chantons pas le même air.

BÉRANGER.

Je vous prie de m'excuser de ne pas avoir pu vous adresser plus tôt ce petit ouvrage. Pour copie :

L. LECLAIR.

tout-à-fait de notoriété. Il n'a aucune chance de rallier une de ces voix indécises, qui sans être hostiles à la République ont besoin d'être rassurées, et qui sont un précieux appoint pour déterminer la majorité des suffrages en faveur des candidats républicains.

A ce point de vue, nous eussions préféré le choix de M. Guyot, qui est déjà initié à la pratique du mécanisme parlementaire, auquel la tribune est accessible, et qui s'est rendu populaire dans toute la circonscription de Villefranche. M. Millaud et M. Guyot, portés ensemble au Sénat, c'était le symbole de l'alliance entre la ville et les campagnes. Pour affirmer l'adhésion toujours plus ferme du pays aux institutions actuelles et à la mise en vigueur d'une politique nettement progressive. Nous craignons que ce symbole ne ressorte point de la préférence accordée à M. Vallier, un citoyen de vieille date, et que des délégués ruraux républicains s'écarteraient de la discipline, pour adopter un candidat donnant plus de satisfaction à leur amour-propre de clocher.

Nous nous plaignons assez souvent de l'absorption que la capitale fait de toutes les célébrités au détriment de la province.

Il est assez naturel qu'en politique la campagne soit jalouse quelque peu au si de la direction absolue que les villes prétendent s'arroger.

Malheureusement M. Guyot, s'inclinant devant le vote préventif des délégués, a renoncé à la candidature.

Quoi qu'il advienne, la réunion de dimanche dernier n'a pas tenu compte suffisamment des aspirations des délégués communaux à être représentés par un homme familiarisé avec les vœux et les besoins des populations agricoles, ayant qualité pour les connaître. M. Vallier pourrait rencontrer peut-être dans cet oubli, sa pierre d'achoppement.

## La Dernière à Hartmann

Tout est bien qui ne finit pas mal. Hartmann ne sera pas extradé, le comte Orloff ne donnera pas sa démission, et nous n'aurons pas la guerre avec la Russie.

Ainsi tombe comme un omelette soufflée, cette grosse affaire autour de laquelle se sont accumulées, depuis quinze jours, tant de polémiques, tant d'objurgations, tant de menaces, et surtout tant de prophéties sinistres de la part de nos bons réactionnaires.

Comment se consolent-ils aujourd'hui, de ne pas voir cette « gueuse de République » livrée à un million de Cosaques ?

Mou Dieu, ils s'en consolent par un petit système de calomnies venimeuses, auxquelles il fallait bien s'attendre.

De ce refus d'extradition, basé sur un point de droit juridique et sur le défaut de preuves suffisantes, non-seulement de culpabilité, mais encore d'identité, les journaux bien pensants tirent la conséquence, oh là ! toute naturelle que le gouvernement approuve, encourage et glorifie le régicide et les explosions de dynamite.

« Laissez venir à moi les petits assassins... »

Telle est la devise charitable que l'on prête à M. le garde des sceaux Cazot pour avoir refusé de livrer un malheureux qui pouvait être Hartmann ou pas Hartmann, mais qu'on aurait infailliblement pendu sous les deux qualités, sauf à vérifier après.

Cette manière d'envisager le droit d'asile et le refus d'extradition est assurément trop ingénieux pour ne pas faire son chemin dans le monde.

Ainsi, nous saurons que si l'Angleterre refuse de livrer les incendiaires de la Commune, c'est parce que la reine Victoria est une adepte convaincue de la politique au pétrole et qu'elle verrait avec le plus grand plaisir renouveler les fumigations du Louvre.

Nous saurons encore que lorsque la Belgique donne l'hospitalité aux banqueroutiers et aux sauveurs de caisse, elle témoigne par là même sa sympathie et son admiration pour les coquins en rupture de banque.

Nous saurons enfin que la protection accordée par la Suisse à toute une catégorie d'eserocs, n'a d'autre motif que la haute considération dont la libre Helvétie entoure ces précieux filous.

La France régicide, l'Angleterre incendiaire, la Belgique banqueroutière, la Suisse voleuse... Voilà à quelles conclusions nous amènent les agréables théories « conservatrices. »

Du moment qu'un pays refuse d'extrader un gredin, il se solidarise avec lui et devient un gredin lui-même !

Pourquoi ne pas ajouter que tout avocat qui plaide pour un assassin, est aussi un assassin ?

N'insistons pas sur ces absurdités ! La Russie, aussi bien que les autres puissances, n'ont pas assez perdu le sens commun pour se laisser prendre à de semblables sottises, et il ne viendra jamais à l'idée du comte Orloff ou du prince de Bismark d'accuser M. Grévy de complicité avec leurs Hartmann ou leurs Nobiling.

Cette excellente, cette patriotique pensée ne pouvait et ne devait germer que dans le cerveau de ces bons Français qui ont la spécialité de dénoncer leur patrie comme une caverne bonne à mitrailler.

En attendant que ces douces espérances se réalisent, nos bonapartistes, panachés de monarchistes, voudront bien prendre leur parti de la clôture pacifique de l'incident Hartmann.

C'est un malheur, sans doute, mais que voulez-vous, ô dignes plébiscitaires ! On ne peut pas tous les jours perdre deux provinces et dix milliards.

## SALON LYONNAIS

### M. THURNER

Une maîtresse nature morte, peinte en pleine pâte avec une vigueur et une énergie peu commune. Regardez cette botte d'asperges, et ce bouquet de roses, et cette cuvette de terre. Cela est rendu dans un relief surprenant, et nous ne trouvons guère à reprocher que l'excès même de vigueur qui parfois confine à la brutalité ; mais au total une belle et forte toile qui nous repose de certaines mièvreries.

### M. DE COCQUEREL

Parler de poissons de M. de Cocquerel, c'est dire que ce sont d'excellents poissons, toujours fort bien peints, avec l'exactitude et le soin consciencieux de cet aimable et sympathique artiste.

Mais entre deux bons plats, il en est toujours un que l'on préfère, et nous accorderions sans hésiter, le prix au *Couffin de harengs frais* qui se distingue par une vérité, une justesse de ton et un brio que M. de Cocquerel n'a jamais, croyons-nous, dépassés. Il est impossible d'arriver plus près du trompe-l'œil.

### M. DAVID GIRIN

Chacun son tour. — M. de Cocquerel peint des poissons, M. David Girin peint M. de Cocquerel et son atelier.

La camaraderie a porté bonheur à M. Girin, en lui inspirant certainement le meilleur des tableaux qu'il ait exposés.

Il y a dans cette œuvre un progrès considérable. Le tableau est ingénieusement composé ; il se lit bien, et sauf un peu de raideur dans certains détails de nature morte, un peu d'hésitation dans le premier plan, nous n'aurions que des compliments à faire.

### M. BAIL FILS

Savez-vous que voilà un fils qui marche bien ? Son père est tout bonnement une merveille de solidité et de couleur. On pourrait, sans trop s'égarer, réclamer la signature de Vollon au bas de cette excellente toile.

### M. LABORIER

M. Laborier cherche certainement quelque chose, mais il n'a pas encore trouvé. Son portrait de M<sup>lle</sup> Montbazou a des qualités comme étude de tons blancs sur blanc. Seulement il est fâcheux que l'artiste ait pour parti-pris de supprimer absolument le modelé du visage. Qu'en résulte-t-il ? C'est qu'au lieu d'un agréable minois, vous obtenez... faut-il le dire ? Non, nous ne le dirons pas...

### M. G. DÉTANGER

Zola étant à la mode, M. Détanger nous a fait un gamin naturaliste.

Hâtons-nous de dire que ce moulard est beaucoup moins retroussé que les descriptions de l'auteur de *Nana*. Le gamin de Détanger se contente de fumer une cigarette d'un air crâne, en tenant sous le bras un bouquin déchiré.

Cette petite tête est bien peinte, avec une franchise d'allures et de ton qui lui vaut un succès mérité.

### M. DE BELAIR

Nous éprouvons toujours une certaine hésitation à critiquer une œuvre qui comporte un travail aussi considérable que la *Sainte Blandine* de M. de Bélair.

Il y a là sans contredit une dépense de recherches et d'efforts digne d'être prise en sérieuse considération. Mais malgré tout, devant ce grand tableau dont la réussite ne répond pas, évidemment, aux espérances de l'artiste, n'est-il pas permis de rééditer la maxime du bonhomme :

Ne forçons point notre talent ?

D'autant plus, qu'en abordant des sujets moins grandioses, M. de Bélair a suffisamment de mérite pour obtenir de sérieux succès.

Nous nous rappelons certain petit violonneux infiniment préférable au martyr trop compliqué de sainte Blandine.

## Protestations à droite

Les comptes rendus officiels des débats, occasionnés pour la délibération de l'article 7, sont remplis de parenthèses dans lesquelles on lit : « protestations à droite. »

Les discours de M. Bertauld et de M. Jules Ferry en particulier, ont été accompagnés des murmures des mamelucks, fidèles à la

sainte cause, de l'église et de la monarchie.

Messieurs les cléricalo-royalistes ne se sont pas même contentés de hausser les épaules et de jouer bruyamment des couteaux à papier. Ils ont eu des mots très lestes pour donner à leurs adversaires de formels démentis. Aux protestations vigoureuses exprimées par la pantomime des bras et de la tête, ils ont ajouté les apostrophes bien senties.

« Vous n'y comprenez rien, » a riposté M. Lucien Brun. « C'est indigne ! » a exclamé un courageux inconnu.

« C'est abominable ! » a rugifinalement M. de Gavardie.

Les compliments de ce genre, lancés à tout bout de phrase aux orateurs républicains, ont tellement dépassé la mesure, que le président du Sénat, malgré sa bonhomie outrée, n'a pu se dispenser de rappeler à l'ordre maints interrupteurs enflammés par le zèle de la religion.

Notez que ces interrupteurs, familiers des salons où l'on se pique de monopoliser les belles manières, posaient dans la circonstance pour les franchises de la pensée et pour la libre controverse. Quelle liberté de parole laisseraient-ils donc aux orateurs de la gauche, s'ils n'étaient pas animés d'une grande tendresse et pour la manifestation indépendante de toutes les opinions ?

Par leur attitude tapageuse de défi permanent, les cléricals du Sénat nous ont montré en quoi consiste leur tolérance, et quelle serait leur indulgence envers les écrivains et les orateurs manquant d'orthodoxie romaine, le jour où ils ressaisiraient ce pouvoir, dont la perte leur est si douloureuse !

Quand ils font des protestations en faveur de l'indépendance de la conscience humaine, ils manquent à leurs convictions les plus intimes. Ils sont si peu sincères, que leurs actes viennent immédiatement démentir leurs paroles.

M. Lucien Brun, M. Chesnelong, M. Barragnon, M. de Gavardie, des défenseurs de la liberté ? — Ah ! la mauvaise plaisanterie !

Ils ne peuvent pas seulement supporter qu'on leur fasse l'histoire authentique des prétentions ultramontaines et qu'on leur mette sous les yeux les pièces justificatives de l'avection profonde, que certaines congrégations non autorisées ont méritée de la part du pays par leurs agissements ténébreux et leur propagande anti-nationale.

Pour peu que l'on soulève le voile des intrigues et des malpropretés cléricals, ils ont les oreilles écorchées et s'écrient : « C'est une honte ! c'est une horreur ! »

Voilà comment les fanatiques du trône et de l'autel respectent la liberté de la tribune, et sont prêts à réaliser ce fameux régime américain, qu'ils font un crime à la République de ne pas inaugurer tout de suite, en le perfectionnant jusqu'à l'état de nature !

Voilà comment ils apprennent aux parvenus de la démocratie la politesse parlementaire !

Au lieu de « protestations à droite » l'*Officiel* devrait insérer un jour « grognements à droite ». Messieurs les hobereaux de la vieille monarchie finiraient-ils par comprendre ?

## THÉÂTRES

**Grand-Théâtre.** — M. de Chamilly, aimable viveur ruiné, enterre sa vie de garçon chez le cabaretier Regnard. Il va épouser une riche héritière, Diane de Beaumont, dont le nom seul et le chiffre de la dot lui sont connus. Au nombre de ses convives se trouve M. de Chavannes, son ami. Chavannes est triste, il aime une jeune fille qui le paie de retour, mais on va la marier à un autre. — N'est-ce que cela, lui dit Chamilly ? Puisqu'on te la refuse, enlève-la. Voici M. de Beaumont, mon futur oncle, un homme expérimenté en cette matière, qui certainement est de mon avis. C'est, en effet, l'avis de M. de Beaumont qui prêtera son carrosse et au besoin fera le guet.

Bref, Chamilly et M. de Beaumont insistent si fort que malgré ses scrupules, Chavannes accepte leur concours pour l'enlèvement de sa bien-aimée. C'est ainsi que l'un et l'autre font au propre et au figuré la courte échelle à Chavannes, dans les bras duquel ils jettent, le premier sa fiancée, le second sa nièce et pupille. Car, on l'a deviné, Diane de Beaumont est tout à la fois la fiancée de Chamilly et la dame des pensées de Chavannes.

Furieux d'abord de l'aventure, fort marris d'avoir été dupes de leur propre complot, de Beaumont dénonce le ravisseur de sa nièce et Chamilly le provoque en duel. Mais leur ressentiment s'apaise et, grâce à la générosité de celui-ci, il ne reste plus, à la chute du rideau, qu'à mander le tabellion qui rédigera le contrat des deux amoureux.

Telle est, en quelques mots, la donnée de la *Courte Echelle* dont l'action est traversée par des personnages de second plan, — la soubrette Mariette, le juif Clipman, — concourant plus ou moins à l'intrigue et au mouvement des trois actes de ce poème dit à la plume élégante de M<sup>re</sup> de la Rounat. Exempt des prétentions historiques à la mode dans la plupart des livrets actuels, d'une invention point banale, rempli de situations intéressantes, semé de scènes amusantes, ce poème n'a qu'un défaut, — c'est d'être le scénario d'un opéra-comique, c'est à dire d'être destiné à des chanteurs, au lieu de composer les trois actes d'une comédie, c'est à dire d'être débité par des acteurs. Il y gagnerait infiniment.

Sur ce livret original et fort bien fait, M. Membre a écrit une musique essentiellement mélodique et légère d'où l'inspiration ne manque point, mais qui a le tort de venir à une époque encombrée par les grandes conceptions orchestrales auxquelles la nouvelle école a quasiment accoutumé le public. Conceptions que le public avoue presque toujours comprendre médiocrement et qu'il accepte

néanmoins, tellement on l'a persuadé que les anciens, comme M. Membre, se servent de formules vieilles et usées, tandis que les jeunes sont des puits de science et d'harmonie.

C'est là le vice capital de la *Courte Echelle*, — sa musique arrive en retard de quelques années, ce dont M. Membre n'est pas fautif, car c'est une sorte de malchance attachée à la *Courte Echelle* qui en a longtemps arrêté l'exécution.

Elle renferme pourtant, cette partition, un nombre respectable de morceaux dénotant le mérite et la valeur du compositeur. Au premier acte, le quintette d'entrée, le duo et la romance entre Diane et Chavannes, le trio qui le suit et les couplets d'un tour heureux de Mariette, si bien chantés par M<sup>lle</sup> Gérald, enfin le grand duo, — un peu trop long, — entre Chamilly et Chavannes sur un motif de valse gracieux et charmant ; le final du mouvement, mais l'originalité et la distinction lui manquent.

Au deuxième acte, l'introduction avec le chœur chanté derrière la toile est intéressante, d'une inspiration gracieuse, excellente en tous points. Malheureusement, elle se joue devant un public non prévenu, inattentif, et qui achève en regagnant sa place une conversation commencée dans les couloirs.

Le trio de Clipman et des voleurs, la sérénade du ténor, le duo des deux amoureux sont de fort bonnes pages qui auraient leur place dans les meilleurs opéras.

Hormis le duo bouffe, le dernier acte est un peu vide. Dans son ensemble, l'interprétation de la *Courte Echelle* est très-convenable, MM. Guillien (Chamilly), Neveu (Beaumont) et Nerval (Clipman), ont su intelligemment composer et chanter leurs rôles. M. Trémoulet a accompli de consciencieux efforts pour tenir celui de Chavannes, M<sup>lle</sup> d'Erville (Diane) a réussi à ne pas détonner trop souvent et M<sup>lle</sup> Gérald a fait regretter que le rôle de Mariette soit aussi court.

**Célestins.** Le *Fils de Coralie*, de M. Delpit, que les Célestins viennent de jouer avec un très franc succès, est sans contredit le meilleur ouvrage dramatique paru depuis quelques années. Tandis que les maîtres comme Dumas ou Augier se taisent, ou comme Sardou se vouent au genre ennuyeux, voici un jeune qui, du premier bond, produit une œuvre scénique, intéressante et sans prétentions trop marquées à la résolution des problèmes sociaux, — le dada à la mode.

Il y a bien dans le *Fils de Coralie* un enfant naturel, mais ce n'est ni le *Fils naturel* de Dumas, ni le *Bâtard* de Touroude, ni le Bernard des *Fourchambault*. Bien qu'il ait des liens de parenté avec chacun d'eux, il conserve son caractère propre et sa création en dehors.

En garnison à Montauban, le capitaine Daniel tout court s'est fait aimer de M<sup>lle</sup> Edith, fille de M. Godefroy, et l'aime avec l'ardeur d'un cœur honnête et loyal. Doué de toutes les vertus, il est — ce qui ne gâte rien — orné d'une dot superbe que sa tante, M<sup>me</sup> Dubois, lui a assurée provenir de sa mère, laquelle victime d'une faute commise, est morte en lui donnant le jour et en le laissant sans nom. Malgré l'irrégularité de cette naissance, le bonhomme Godefroy, inspiré par sa sœur Césarine, consent à accorder à Daniel la main d'Edith. Par malheur, M. de Montjoie, un ami de la maison, découvre que la fausse Mademoiselle Dubois n'est autre qu'une prostituée célèbre qui, il y a longtemps, lui enleva à Paris autant d'illusions que d'argent, et que Daniel est non pas le neveu, mais le fils de l'ex-courtesane. Cependant devant le désespoir de Coralie repentie et suppliante, Montjoie consent à ne pas dévoiler un secret qui serait le déshonneur et le malheur de Daniel.

Ici se place une des scènes capitales de la pièce, la scène la mieux amenée et la mieux faite. Au moment de la signature du contrat, le notaire Bonchamp interroge Coralie sur la source de la fortune de son neveu. Devant ses hésitations et ses subterfuges, il a des doutes et finit par arracher la vérité. Le mariage est rompu ; Godefroy donnait bien sa fille à Daniel, de père et mère inconnus, mais il la refuse au fils de Coralie, riche du produit de sa honte.

Coralie se voit obligée de tout avouer à ce fils, et l'impureté de son passé, et son indignité présente, causes de la rupture. Elle implore son pardon. « Relevez-vous, lui dit Daniel, je n'ai jamais connu en vous que la mère dévouée, vous n'avez pu me donner un nom, mais je vous légitime en vous appelant ma mère ! » Cet aveu qui termine le 3<sup>e</sup> acte, est assurément un beau sentiment dramatique et d'un puissant effet, mais il laisse une impression pénible se dissipant difficilement même du dénouement, forcément banal de l'ouvrage, c'est à dire la disparition dans un cloître de Coralie et de sa fortune et le mariage d'Edith avec Daniel devenu pauvre.

Comme on peut le deviner par cette brève analyse, la pièce, construite avec art, contient des situations vivement intéressantes, que l'habileté de l'auteur a su couper par des scènes spirituelles et de bonne comédie. Des quatre actes, les trois premiers sont brillamment conçus et l'intérêt y est savamment ménagé. Le dernier est le moins bon, — c'est aussi le plus court.

L'interprétation du *Fils de Coralie* laisse peu à désirer. MM. Gerbert (Daniel), Dalbert (Montjoie), et Belliard (Godefroy) — quand celui-ci saura mieux son rôle, — sont à peu près excellents. M. Thomasse (Bonchamp) est très suffisant, et M. Gauthier seul, dans un personnage épisodique, dépasse cet ensemble masculin.

M<sup>lle</sup> Montbazou prête à Edith le charme d'un talent qu'elle va gâter dans l'opérette et M<sup>me</sup> Lormiani est une Césarine convaincue. A M<sup>me</sup> Riga est échu le rôle de Coralie. Nous le souhaiterions tenu avec plus d'autorité et de sentiment. Par moments M<sup>me</sup> Riga dit faux ou à côté, et l'expression dramatique lui manque. Cependant nous lui savons gré des efforts qu'elle a prouvés dans la composition d'un personnage difficile à créer.

En somme, avec une mise en scène soignée, la pièce et son interprétation, — l'une portant l'autre, — sont appelées à une fructueuse série de représentations... si les événements et des circonstances désagréables veulent bien le permettre.

**Concert Conférence** — Dimanche 14 mars, au Grand-Théâtre, Fête de bienfaisance donnée par la *Maçonnerie Lyonnaise* au profit des pauvres, avec le concours des artistes de nos deux théâtres, de la Fanfare Lyonnaise et de l'Harmonie gauloise. Une conférence sera faite par M. Dréo, député du Var, assisté de la députation du Rhône.

G. LAURENT.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable, A. ALRICY.

Lyon, — Imp. LABAUME, c. Lafayette, 5, A. ALRICY, suc.

**MÉDECINE**

Maladies de la gorge, de la voix et de la bouche, effets pernicieux causés par les traitements mercu-riels et l'abus du tabac. — Faire usage des **Pastilles de Dehan** au sel de Berthollet. — La Boîte : 2 fr. 50.

Maladies de l'estomac et des intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, agueurs, renvois, vomissements, diarrhée, coliques, etc. — Faire usage des **Pastilles et des Poudres de Paterson** au bismuth et magnésie. — Pastil-les : 2 fr. 50. — Poudres : 5 fr.

Appauvrissement du sang, faiblesse de tempéra-ment, manque d'appétit, fièvres, maladies nerveuses. — Faire usage du **Vin de Bellini** au quinquina et colombo, fortifiant, digestif, fébrifuge et anti-nerveux; il est recommandé aux enfants, aux femmes délicates et aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les fatigues de toute nature. — La Bouteille : 4 fr.

**DEHAN, Pharmacien, 90, fau- bourg Saint-Denis, à Paris, et principales pharmacies de France.**

**MAISON D'ACCOUCHEMENT**  
Soin D. scréton  
**M<sup>ME</sup> DUPORT**  
TIENT DES PENSIONNAIRES  
Lyon, 31, rue Centrale, 31  
(Ecrire franco).

**Au Ballon Captif, rue de la Barre, 8, Lyon, MOUCHET, ex-ouvrier horloger de Béguet, de Paris.** Nettoyage de montres, garanti ou grand ressort, 2 fr. 50. Horlogerie de précision. Choix immense de montres en or et argent. Maison de confiance, LERICHE, successeur.

**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**  
**DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL**  
de 500 millions  
**EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0**  
**AVEC LOTS**

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Par arrêté de M. le Ministre des Finances, en date du 27 décembre 1879, le Crédit Foncier a reçu l'autorisation de faire un nouvel Emprunt communal de 500 millions. Cet Emprunt était devenu nécessaire par suite de l'emploi, aujourd'hui incomplet, des fonds provenant de l'émission des obligations communales du 5 août 1879. Une décision ministérielle du 8 janvier 1880 a autorisé le Crédit Foncier à émettre immédiatement, sur le million d'obligations formant la totalité de l'Emprunt, le nombre de titres néces-saires pour réaliser une somme de 270 millions, corres-pondant aux nouvelles demandes d'emprunt des communes.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par	100,000 fr.
6 — — — — —	25,000 fr.
1 obligation remboursée par 5,000 francs, soit	30,000 fr.
45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit	45,000 fr.

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200,000 fr. et 315 lots par an pour 1,200,000 fr.

Le 1<sup>er</sup> tirage aura lieu le 5 avril 1880.

Les obligations sont numérotées de 1 à 1,000,000 et forment 100 séries de 10,000 titres. En cas de remboursement par anticipation des prêts communaux pour lesquels l'Em-prunt est émis, le Crédit Foncier rachèterait au pair, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries dudit emprunt, afin de maintenir (art. 76 des statuts) l'équilibre entre les prêts et les titres en circulation. Les obligations ainsi rachetées continueraient à concourir aux tirages et pourrnt être émises de nouveau, après réalisation d'autres prêts communaux.

Les intérêts des obligations sont payables les 1<sup>ers</sup> mars et 1<sup>er</sup> septembre, à Paris, au Crédit Foncier et dans les dé-partements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

À PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

**MALADIES DES FEMMES**  
**M<sup>ME</sup> CHRÉTIEN**

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la **Sterilité** et ses diverses affections. M<sup>ME</sup> CHRÉTIEN compte vingt années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assu-rent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines.

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS  
DE MIDI A QUATRE HEURES  
9, rue Bourbon, au 1<sup>er</sup>, au-dessus de l'entresol, Lyon

**UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE**  
En pharmacien de **Vaucluseurs, M. MA- RÉCHAL**, vient de découvrir un merveilleux remède **spatalgique** qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de têtes.  
**Le Spalgique Maréchal**, qui coûte 2 fr. se trouve dans les bonnes pharmacies.

**LE MONT-LÉPINE**  
Le succès croissant de la délicieuse **Liqueur de table** de ce nom est justifié par son arôme exquis et ses vertus hygiéniques bien reconnues. **Bien supérieure à tous produits similaires.**  
En vente dans les principales maisons.

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison de  
**CHAUSSURES A LA RENOMMÉE**  
44, Place de la République, Lyon

a toujours le plus grand choix de Chaussures de première qualité et des plus élégantes pour **Hommes, Dames et Enfants**.

Le chef de cette Maison ayant fait des achats importants de cuirs avant la hausse, et ayant occupé un grand nombre d'ouvriers pendant la mau-vaïse saison, peut mettre en vente des **mar- chandises de première qualité à des prix exceptionnels**.

Cette Maison joint aux chaussures solides, faites dans ses ateliers, un grand choix de **Chaussures de haute fantaisie pour dames**, des meilleurs maîtres de Paris.

CHAUSSURES DE PREMIÈRE COMMUNION  
On fait sur mesure.

Abonnement sans frais aux Journaux  
**V. FOURNIER, rue Confort, 14**

Pharmacie **LANGLADE & AUGUET**, rue Thomassin, 8.  
**NEURALGIES, MIGRAINES, MAUX DE TÊTE**  
Guérison rapide et sûre par la **Poudre Antinévralgique de G. Langlade**

**PÂTE & SIROP D'ESCARGOTS**  
De MURE à PONT-SAINT-ESPRIT

La Pâte et le Sirop de MURE guérissent sûrement les irritations de poitrine, rhumes, catarrhes aigus ou chroniques, asthme, coqueluche.

Prix de la Pâte : 1 fr. la boîte. — Prix du Sirop : 2 fr. le flacon.  
Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies. — Refuser les contrefaçons.

**Compagnie Générale d'Affichage**  
V. Fournier, Direct., rue Confort, 14

**LE CAFÉ DES COURMELLES**

est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées par deux Bandes portant le nom : **TREBUCHÈT**

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

**GUÉRISON RADICALE** en peu de jours des maladies récentes ou anciennes, par les **Capules QUET**.

Traitement facile à suivre en secret et même en voyage. — **Injection QUET** hygiénique, préservative, d'un effet assuré dans les cas chroni-ques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adresser, à Lyon, à la Pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

Même pharmacie : **Pommade souve- raine pour les yeux**. Prix : 2 fr. — **Liqueur infaillible contre les maux de dents**. Prix : 2 francs.

**CANCER** Tumeurs, Ulcères. — Guérison radicale sans opération, 25 ans de succès, contre les récidives ou suites d'opérations chirur-gicales. — Le docteur **JABIN** s'oc-cupe spécialement de la curabilité de cette maladie réputée incurable, reçoit tous les jours, à sa maison de santé à **Vallard-Gaillard (Haute-Savoie)**, à 5 kilom. de Genève. (Affranchir).

**LA BOUTE MILITAIRE** pour les officiers, les sous-officiers, les soldats, les marins, les voyageurs, les écoliers, les étudiants, les personnes qui ont besoin d'un flacon de sa toilette. **EXAMIN** à l'usage des officiers, des sous-officiers, des soldats, des marins, des voyageurs, des écoliers, des étudiants, des personnes qui ont besoin d'un flacon de sa toilette. **EXAMIN** à l'usage des officiers, des sous-officiers, des soldats, des marins, des voyageurs, des écoliers, des étudiants, des personnes qui ont besoin d'un flacon de sa toilette.

**INJECTION BROU**

Eyguénique, Infaillible et Préservative. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre. **30 ans de succès.** — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et, à Paris, chez **J. FERRÉ**, Pharmacien, 102, rue Richelieu, Successeur de BROU.

**1 FRANC par AN** 63,000 Abonnés **52 NUMÉROS**

**Le Moniteur des Valeurs à Lots**

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

**LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)**

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 6,500,000 fr.

Abonnements : UN FRANC PAR AN, 17, rue de Londres, Paris.

**La Représentation DES INTÉRÊTS**  
35, rue des Martyrs, 35  
A PARIS

**PRÊTS** sur toutes garanties.  
**ESCOMPTE** de valeurs.  
**AVANCES** en espèces sur toutes marchandises.

**JE** guéris vite et à peu de frais toutes les maladies de la **Peau**, de l'**Estomac** et des **Vies urinaires** les plus rebelles (de midi à six heures). **DUMONT**, médecin spécialiste, rue Rochecouard, 84, Paris. Traitement par correspondance.

**AU LABOUREUR**  
Maison recommandée pour la bonne Fabrication des  
**CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS**

**BON MARCHÉ**  
**ÉLÉGANCE**  
**ET**  
**SOLIDITÉ**

**HOMMES 12fr** **FEMMES 8fr**

DÉPÔT DE LA CHAUSSURE PINET

Maison **CASSET**, rue de la République, 32 (EX-RUE DE LYON)

EN VENTE  
A l'Agence de Publicité **V. FOURNIER**  
LYON - 14, rue Confort, 14 - LYON

LE **GUIDE-INDICATEUR**  
**LABAUME**  
POUR LA  
Ville de **LYON** et le Département du **RHÔNE**  
ANNÉE 1880  
Relié, 12 fr. — Broché, 10 fr.

Articles de Luxe et de Fantaisie  
**MON CASSET**

Rue de la République 32 (EX-RUE DE LYON)

**MAROQUINERIE — ÉVENTAILS**

Bijouterie. — Tabletterie  
Sacs gileciers, Nécessaires garnis  
Ébénisterie artistique  
Porte-Bouquets. — Passe-Partout  
Chapelles. — Petits Bronzes  
Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie  
Caves à Liqueurs

PORTE-CIGARES en CUIR de RUSSIE

17<sup>e</sup> ANNÉE  
**Le Moniteur**  
**TIRAGES FINANCIERS**  
Propriété du Crédit Général Français  
Société anonyme. — Capital : 20 millions de francs.  
La plus utile, la plus répandue et la plus complète des journaux financiers.  
**PARAIT TOUS LES JEUDIS**  
Seize grandes Pages de texte  
Il publie une Revue de toutes les valeurs cotées ou non cotées, la Liste de tous les Tirages, la Cote complète de toutes les valeurs et tous les renseignements utiles aux capitalistes.

Par an **4 francs**  
Abonnement de 3 ans **10 francs**.

S'adresser à la **SUCCURSALE** du Crédit Général Français à **LYON**, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5.

**CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS**  
Société anonyme, Capital : VINGT MILLIONS  
SIÈGE SOCIAL : à Paris, 12, rue Le Peletier

Achat et vente de titres au comptant, sans autre commission que le cour-tage officiel des agents de change. — Négociations de toutes valeurs non cotées. — Paiement gratuit et immédiat de tous coupons pour les clients-abonnés au **MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS**. — Transfert et conversion de titres. — Souscription sans frais aux émissions. — Libération de titres. — Versements sur titres. — Remboursement des titres sortis aux tirages. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Listes de tous les tirages et des numéros sortis et non encore réclamés. — Cheques sur Paris et la Province.

LE **CALENDRIER MANUEL**  
De Capitaliste  
**PRIME GRATUITE**

Donnée chaque année par le **CRÉDIT GÉNÉRAL FRAN-ÇAIS** à tous les abonnés au **MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS**.

Guide indispensable de l'actionnaire et de l'obligataire, contenant le taux d'émission des valeurs françaises et étrangères cotées et non cotées, l'échéance de leurs coupons, leur revenu, les dividendes de chaque société depuis 1855.

**LISTE DES ANCIENS TIRAGES ET DES LOTS NON RÉCLAMÉS**  
Renseignements pratiques pour l'achat et la vente au comptant des valeurs de bourse. — Impôts qui frappent les titres. Loi sur les titres au porteur perdus ou volés.

La valeur de cette **PRIME GRATUITE** représente à elle seule le prix annuel de l'abonnement au **MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS**.